FORCALQUIER•LURE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2026

Délibération n°2026-16

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-16-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Thème : FINANCES 1
Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2026

L'an deux mille vingt-six le quatorze du mois d'avril, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 08 avril 2026 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 28 Membres présents : 25 Pouvoirs : 2 Suffrages exprimés : 27

Étaient présents :

Guy JAUFFRED ; David GEHANT ; Gérard VASSEUR ; Brigitte PLAIDY ; Noëlla LEDUC ; Thierry LABUSSIERE ; Emmanuel LUTHRINGER ; Karima COEURET ; Elodie OLIVER ; Marjorie HUBEAU ; Thomas CHERBAKOW ; Jean-Michel GRES ; Lorraine PRUNET ; Robert USSEGLIO ; Céline MOSTEIRO ; Dominique JAUBERT ; Camille FELLER ; Christophe LOPEZ ; Maryse BLANC ; Mathieu RICHARD ; Nadine CURNIER ; Christian CHIAPELLA ; Patricia PAUL ; François BERGNA ; Christine SANTUCCI.

Étaient représentés :
M. Didier MOREL donne procuration à M. David GEHANT
M. Stéphane DERRIVES donne procuration à Mme Maryse BLANC

Absents excusés :
Didier MOREL, Stéphane DERRIVES, Adrien NIMSGERN

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Elodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

13 communes sont donc représentées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2312-1 et L. 5211- 36 qui prévoit que dans les communes de plus de 3500 habitants et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comprenant au moins une commune de 3500 habitants, un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant le vote du budget. Le DOB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif ;

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-16-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe et son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016 renforcent le cadre légal du DOB en précisant son contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission s'y rapportant.

CONSIDERANT que le rapport de présentation du DOB doit notamment comporter une présentation de la structure, de l'évolution des dépenses et des recettes, des effectifs, une information sur la structure et la gestion de la dette et les engagements pluriannuels ;

CONSIDERANT que la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure dispose de 4 budgets : un budget principal, un budget annexe Immobilier d'Entreprise, un budget annexe Station de Lure et un budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif ;

CONSIDERANT que le présent rapport fait l'objet d'une délibération spécifique prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour chacun des budgets.

Ceci exposé,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- De prendre acte de la tenue du Débat d'orientation budgétaire pour 2026 ;

- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,
David GEHANT

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-16-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

CCPFML

Débat d'Orientation Budgétaire

2026

FORCALQUIER•LURE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure
Conseil communautaire du

SOMMAIRE

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-16-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

1. PRÉAMBULE DOB – Généralités

2. ELEMENT DE CONTEXTE ECONOMIQUE
- L'international et l'Europe
- La France
- Les mesures pour les collectivités relatives au PLF 2026

3. SYNTHESE DES ELEMENTS FINANCIERS
- Fiche d'identité de la CCPFML
- Structure d'un budget local : les deux sections
- Section de fonctionnement – RECETTES
- Section de fonctionnement – DEPENSES
- L'épargne brute
- L'épargne nette
- Les bases fiscales
- Les taux d'imposition
- Produits de la fiscalité directe locale en
- Evolution de la DGF (part forfaitaire) 2025
- Les résultats

4. PROJETS 2026 Projets budget principal et budgets annexes

5. LES ANNEXES
- Annexe I : la dette
- Annexe II : le personnel

6. DEBAT

1. PRÉAMBULE

DOB - Généralités

Accusé de réception en préfecture
Date de réception préfecture : 16/04/2026

L'article 107 de la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Les communautés de communes de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants sont tenues de présenter un DOB dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Le DOB porte sur le budget principal et sur les budgets annexes selon le principe d'unité budgétaire.

Objectifs du DOB :
1/ Informer sur la situation financière
2/ Débattre des orientations budgétaires de la collectivité

Le DOB n'a pas de caractère exécutoire et décisionnel et donne lieu à délibération attestant alors le respect de la loi. En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du Budget primitif est illégale.

Délibération :
Obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB

Compte-rendu de séance et de publicité :
Obligation de transmission entre communes et EPCI
Publication en ligne sur le site internet de la collectivité

L'international et l'Europe

Source : Note de conjoncture INSEE – Décembre 2025

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-16-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Synthèse internationale

L'économie mondiale a plutôt bien traversé la mise en place de droits de douane massifs par l'administration américaine. Première cible du président américain, la Chine a remarquablement résisté : elle a réorienté rapidement ses ventes vers d'autres pays et accentué la baisse du prix de ses produits, pour gagner toujours plus de parts de marché et compenser la faiblesse persistante de sa demande intérieure. De l'autre côté du Pacifique, l'économie américaine connaîtrait un trou d'air en fin d'année 2025 en raison du shutdown (arrêt des activités gouvernementales) qui a duré un mois et demi, mais elle resterait tout de même portée par un investissement solide et par les effets favorables des protections douanières sur la production locale. Les ménages américains commencent toutefois à recevoir la facture, sous l'effet de la poussée des prix des produits importés. Au grand jeu du commerce mondial, l'Europe quant à elle semble perdre sur les deux tableaux : l'accès au marché américain s'est réduit et la concurrence chinoise s'est exacerbée.

Pour autant, malgré ce boulet extérieur, l'horizon se dégage pour le Vieux Continent, qui digère peu à peu les effets du choc inflationniste de 2022 et 2023. Les moteurs intérieurs se rallument, en particulier l'investissement. Dans les enquêtes de conjoncture européennes, les industriels sont un peu plus optimistes depuis l'été sur leurs perspectives de demande et l'assouplissement monétaire passé de la BCE commence à porter ses fruits. Enfin, et surtout, l'Allemagne a brutalement modifié l'orientation de sa politique budgétaire, optant pour un « bazooka » pour 2026, qui, combiné à l'effort commun en matière de défense et aux derniers versements du plan de relance européen, est susceptible d'entraîner tout le continent.

Malgré les incertitudes politiques, la France est montée à bord de la reprise européenne. Elle en a même été un des moteurs cet été, avec une croissance de +0,5 %, supérieure aux prévisions, et l'une des meilleures de la zone euro. La soudaine levée des contraintes d'offre dans l'aéronautique a propulsé la production (+1,3 %) et les exportations (+4,8 %) manufacturières.
L'investissement des entreprises a bondi (+0,8 %), comme ailleurs en Europe, et le réacteur de la consommation publique n'a pas faibli. Seule ombre persistante au tableau, la consommation privée : extrêmement pessimistes sur l'avenir du pays, les ménages n'ont presque pas augmenté leurs achats sur le trimestre, ni même sur un an.

La France

Source : Note de conjoncture INSEE – Décembre 2025

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-16-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Activité économique

Au troisième trimestre 2025, le PIB français a gagné de la vigueur (+0,5 % après +0,3 %). La demande intérieure a pris un peu de vitesse (contribution de +0,3 point à la croissance du PIB du troisième trimestre, après +0,2 point au deuxième trimestre), portée par le dynamisme de l'investissement des entreprises (+0,8 % après +0,2 %) et par le rythme toujours soutenu de la consommation des administrations (+0,5 %, comme au printemps). En revanche, la consommation des ménages est de nouveau restée atone (+0,1 %, comme au trimestre précédent) : elle n'a pas progressé depuis un an. Le commerce extérieur s'est franchement redressé (contribution de +0,6 point à la croissance du PIB) après avoir pesé sur l'activité au premier semestre 2025. Les exportations ont décollé (+3,2 % après +0,3 %), portées par des livraisons aéronautiques record, tandis que les importations sont restées robustes (+1,3 % après +1,5 %).

Prix à la consommation

Le glissement annuel des prix à la consommation en France a nettement reflué depuis deux ans, passant de plus de +6 % début 2023, à moins de +1 % en février 2025. Depuis lors, il oscille autour des +1 %, niveau auquel il se trouve encore en novembre (+0,9 %). Depuis le début de l'année, l'inflation est restée significativement plus faible en France que dans les autres pays européens. Trois éléments expliquaient cette faiblesse relative. D'abord, la dynamique salariale a été moins prononcée en France, freinant les prix des services. Ensuite, le calendrier de fixation des tarifs réglementés de l'électricité a conduit à un fort recul des prix à partir de février 2025. Enfin, la concurrence tarifaire entre les opérateurs de téléphonie s'est traduite par une forte baisse des prix durant l'année 2025, dans des proportions comparables à celles observées lors de l'arrivée du quatrième grand opérateur dans les années 2010.
Par ailleurs, l'inflation alimentaire, qui stagnait sous les +1 % entre le printemps 2024 et le printemps 2025, s'est un peu élevée et s'établit à +1,4 % sur un an en novembre : cette progression est portée par l'instauration depuis mars de la taxe sur les boissons sucrées dans le cadre des lois financières pour 2025, par la flambée du prix des denrées tropicales et par la répercussion des hausses des prix à la production des produits alimentaires hors frais survenues depuis plusieurs mois, en particulier sur les viandes et les œufs. Au total, en 2025, l'inflation d'ensemble s'établirait à +1,0 % en moyenne annuelle, après +2,0 % en 2024 et +4,9 % en 2023, soit le plus faible rythme observé depuis 2020.

2. Elément de contexte économique

Loi de Finances 2026 – Les mesures pour les collectivités

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-16-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Projet de loi de finances (PLF) pour 2026

Le budget 2026 ambitionne de redresser les comptes publics par :
- des hausses de recettes fiscales notamment sur les contribuables les plus aisés et la suppression de plusieurs niches fiscales ;
- une baisse des dépenses de l'État, hors Défense.

La contribution des collectivités locales était estimée à 4,7 Md€ (contre 8Md€ par l'AMF). Le Gouvernement entend freiner leurs dépenses qui ont augmenté plus vite que l'inflation. Cet effort a été ramené à 2 Md€.

L'enveloppe nationale de la DGF est gelée en 2026 - niveau 2025 maintenu.
Revalorisation des dotations de péréquation
Les enveloppes de péréquation sont alimentées, comme les années précédentes, par une ponction sur les enveloppes nationales de la dotation forfaitaire pour les communes et de la dotation de compensation pour les EPCI :
o DSR : +150 M€ (essentiellement pour la fraction « péréquation »)
o DSU : +140 M€
o Dotation d'intercommunalité : +90 M€

Préfecture des AHP cérémonie des vœux - 16 janvier 2026
Maintien du dynamisme du financement de l'Etat
La typologie des projets financés s'inscrit dans la transition écologique et la lutte contre les effets du changement climatique, en particulier sur les thématiques suivantes :
- La rénovation et la sécurisation des équipements participant à la qualité et la sobriété de la ressource en eau
- La rénovation énergétique des bâtiments publics, en priorité les écoles et les logements communaux et intercommunaux
- Sur la sécurité : modernisation des centres d'incendie et de secours, actions de prévention des risques naturels et des feux de forêt
- Sur l'offre de service public, notamment de lieux d'accueil de professionnels de santé et de structures d'accueil de la petite enfance

2. Elément de contexte économique

Perspectives 2026 – Autres points

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-16-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Bases fiscales : le 28 novembre dernier, l'INSEE a publié son estimation provisoire de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH). Cet indice augmenterait sur un an de **+ 0,83 %,** ce qui confirme la poursuite du ralentissement de l'inflation. L'IPCH détermine la revalorisation forfaitaire des bases locatives. Depuis 2018, la valeur locative cadastrale des locaux d'habitation est revalorisée chaque année en fonction de l'évolution de l'IPCH constatée de novembre à novembre. La valeur locative cadastrale représente l'assiette du calcul de la taxe d'habitation, d'une partie de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Reval.	1,20%	2,20%	1,20%	0,20%	3,40%	7,10%	3,90%	1,71%	0,83%

Restrictions sur le FCTVA

Réduction de l'éligibilité sur les dépenses de fonctionnement

Le PLF prévoyait de recentrer l'assiette des dépenses éligibles au FCTVA uniquement sur les dépenses d'investissement. La loi de finances semble confirmer l'éligibilité de l'entretien des réseaux et de l'informatique en nuage. En revanche, les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie seraient dorénavant exclues.

Année blanche pour les EPCI (Trésorerie)

Pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération, les versements du FCTVA interviendront l'année suivant la dépense d'investissement et non plus la même année (décalage de l'année N à l'année N+1).

CFU compte financier unique

Les collectivités doivent mettre en place d'ici 2027 le compte financier unique. En se substituant au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public, le CFU permet de regrouper en un document unique l'exécution budgétaire et comptable d'une collectivité sur un exercice.

La CCPFML a engagé en **2025** la mise en place du CFU.

Fiche d'identité de la CCPFML

Régime fiscal : Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-16-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Le régime fiscal de FPU signifie que la communauté de communes est substituée aux communes dans la perception de tous les impôts économiques créés ou transférés par la loi de finances pour 2010 en remplacement de la suppression de la taxe professionnelle.
Taux unique appliqué à l'ensemble du territoire communautaire quel que soit le lieu d'implantation de l'entreprise.

Population 2025

Population INSEE : 10 194
Population DGF : 11 660

Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) 2025

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.
Le principe est simple : plus les communes auront transféré de pouvoir fiscal au groupement, plus on supposera qu'elles lui auront également transféré des compétences. Dès lors, plus les communes auront « joué le jeu » de l'intercommunalité, plus la DGF sera valorisée.

CIF CCPFML : 37,8531 %

Potentiel fiscal 2025

C'est un indicateur de la richesse fiscale de la commune. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes

Potentiel fiscal **:** 278,030274 € /pop DGF

LA STRUCTURE D'UN BUDGET LOCAL – LES DEUX SECTIONS

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-16-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Présentation des comptes en **deux sections :**
- Fonctionnement : mouvements courants ;
- Investissement : incluant le flux du capital des emprunts

Règles d'équilibre budgétaire :
- La section de fonctionnement ne peut être déséquilibrée (en déficit) ;
- L'amortissement en capital de la dette doit être couvert par des ressources propres hors emprunts et subventions

Concept central **d'épargne brute**, témoin :
- De l'aisance de la section de fonctionnement
- de la capacité à investir et se désendetter, avec un effet levier de 1 à 10 (voire 15)

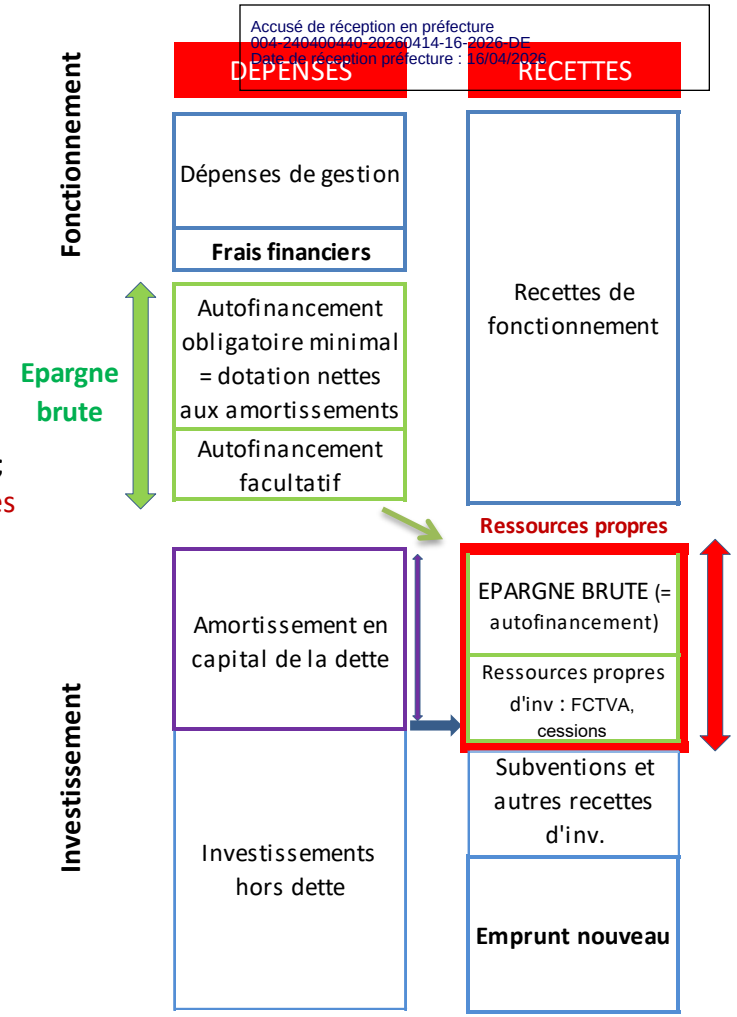

Section de fonctionnement – RECETTES - Budget principal

Structure et évolution des recettes de fonctionnement

Accusé de réception en préfecture
004240400440-20260414-16-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Recettes	2022	2023	2024	2025	Variation absolue 2024/2025	Variation relative 2024/2025
Ressources fiscales	5 062 681 €	5 382 057 €	5 563 678 €	5 825 808 €	262 130 €	4,71%
Dotations et participations	815 903 €	1 005 430 €	1 102 781 €	1 142 178 €	39 397 €	3,57%
Ventes et autres produits courants non financiers	483 725 €	567 615 €	434 802 €	397 092 €	-37 710 €	-8,67%
Atténuations de charges	20 664 €	37 185 €	9 149 €	21 129 €	11 980 €	130,94%
Produits financiers	0 €	0 €	0 €	9 443 €	9 443 €	
Produits spécifiques	86 955 €	0 €	0 €	8 377 €	8 377 €	

Recettes par habitant (en €/hab)	2022	2023	2024	2025
Ressources fiscales	497	528	546	571
Dotations et participations	80	99	108	112
Ventes et autres produits courants non financiers	48	56	43	39
Atténuations de charges	0	0	0	0
Produits réels exceptionnels	9	0	0	1

Population	10 180	10 184	10 181	10 194

Section de fonctionnement – RECETTES – Budget principal

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-16-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

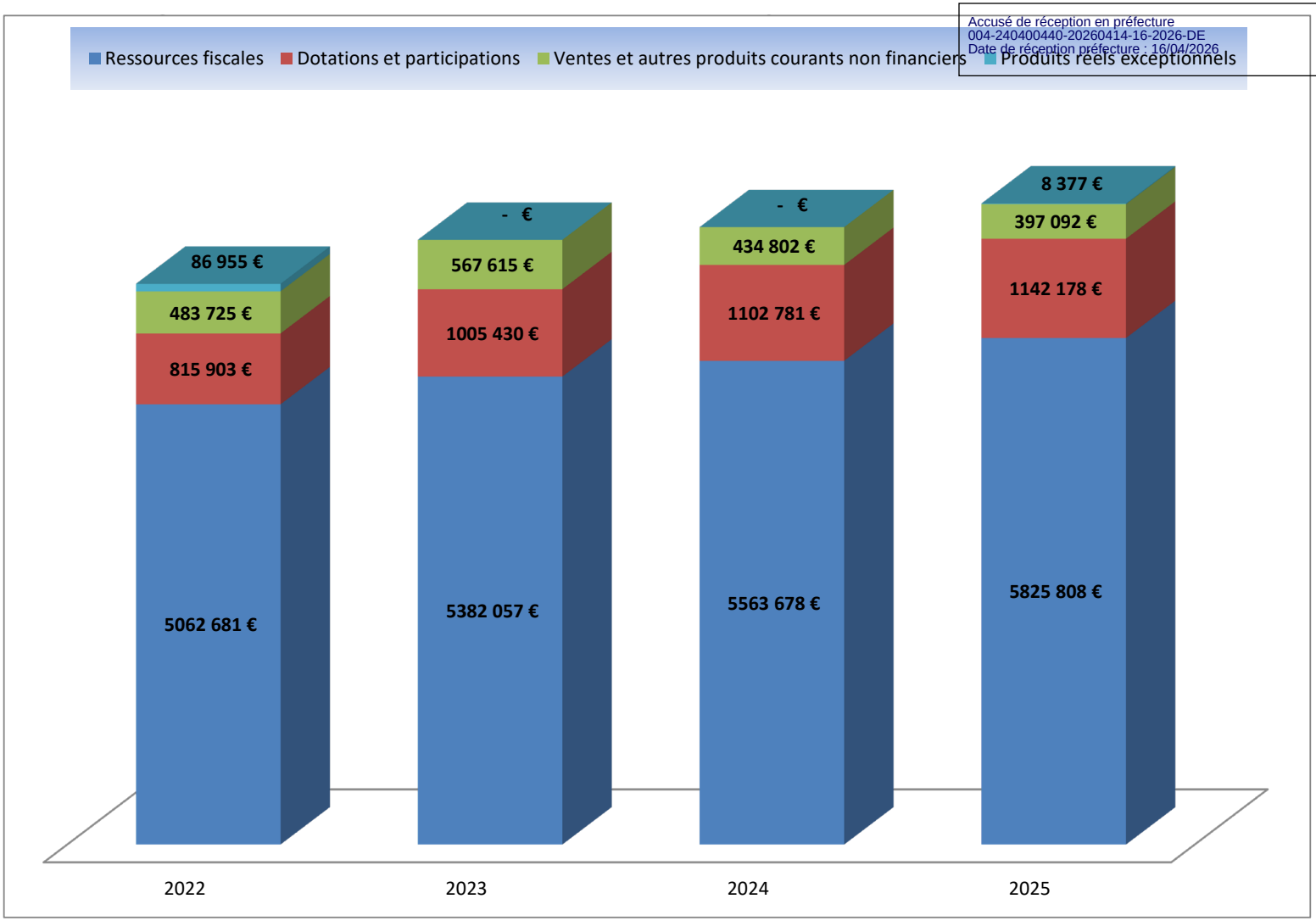

Section de fonctionnement – DEPENSES – Budget principal

Structure et évolution des dépenses de fonctionnement

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-16-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Dépenses	2022	2023	2024	2025	Variation absolue 2024/2025	Variation relative 2024/2025
Charges à caractère général	1 536 138 €	1 545 368 €	1 399 439 €	1 751 278 €	351 839 €	25,14%
Charges de personnel, frais assimilés	1 704 432 €	1 812 636 €	1 872 906 €	1 857 570 €	-15 336 €	-0,82%
Atténuations de produits	1 038 586 €	1 024 880 €	1 148 644 €	1 392 826 €	244 183 €	21,26%
Charges de gestion courante	1 587 883 €	1 730 347 €	1 659 081 €	2 127 774 €	468 692 €	28,25%
Charges financières	334 €	0 €	86 852 €	77 359 €	-9 493 €	-10,93%
Charges spécifiques	23 224 €	493 €	0 €	0 €	0 €	
Dotations aux dépreciations et aux provisions		730 €	0 €	1 500 €	1 500 €	

Total dépenses réelles	5 890 598 €	6 114 455 €	6 166 922 €	7 208 307 €

Dépenses par habitant (en €/hab)	2022	2023	2024	2025
Charges à caractère général	151	152	137	172
Charges de personnel, frais assimilés	167	178	184	182
Atténuations de produits	102	101	113	137
Charges de gestion courante	156	170	163	209
Charges réelles financières	0	0	9	8
Charges réelles exceptionnelles	2	0	0	0
Dotations aux provisions et dépréciations		0	0	0

Population	10 180	10 184	10 181	10 194

Section de fonctionnement – DEPENSES – Budget principal

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-16-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Structure et évolution des dépenses de fonctionnement

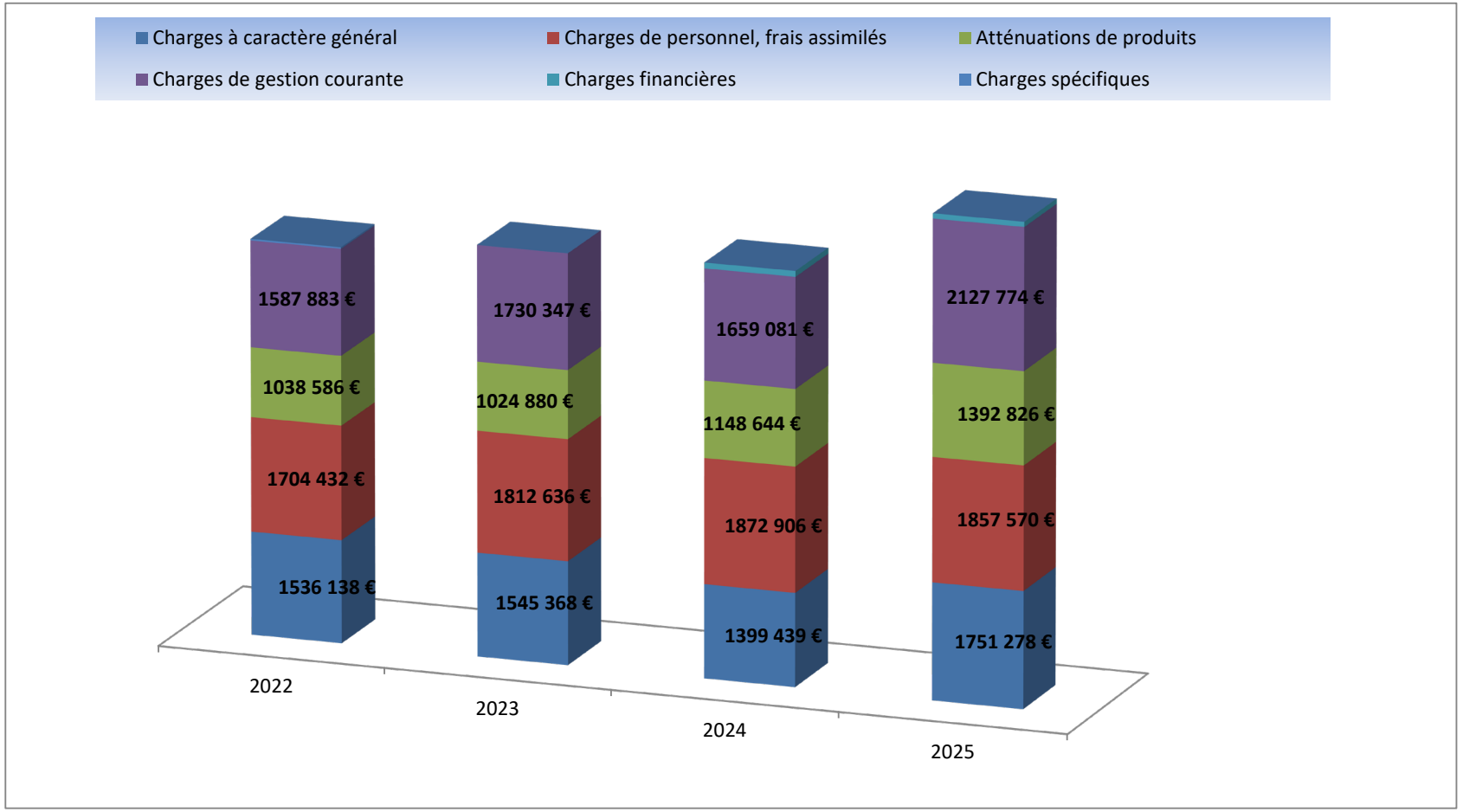

Epargne brute – budget principal

Accusé de réception en préfecture
Date de réception préfecture : 16/04/2026

L'épargne brute représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement…).
Elle est calculée par la différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement.
L'épargne brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

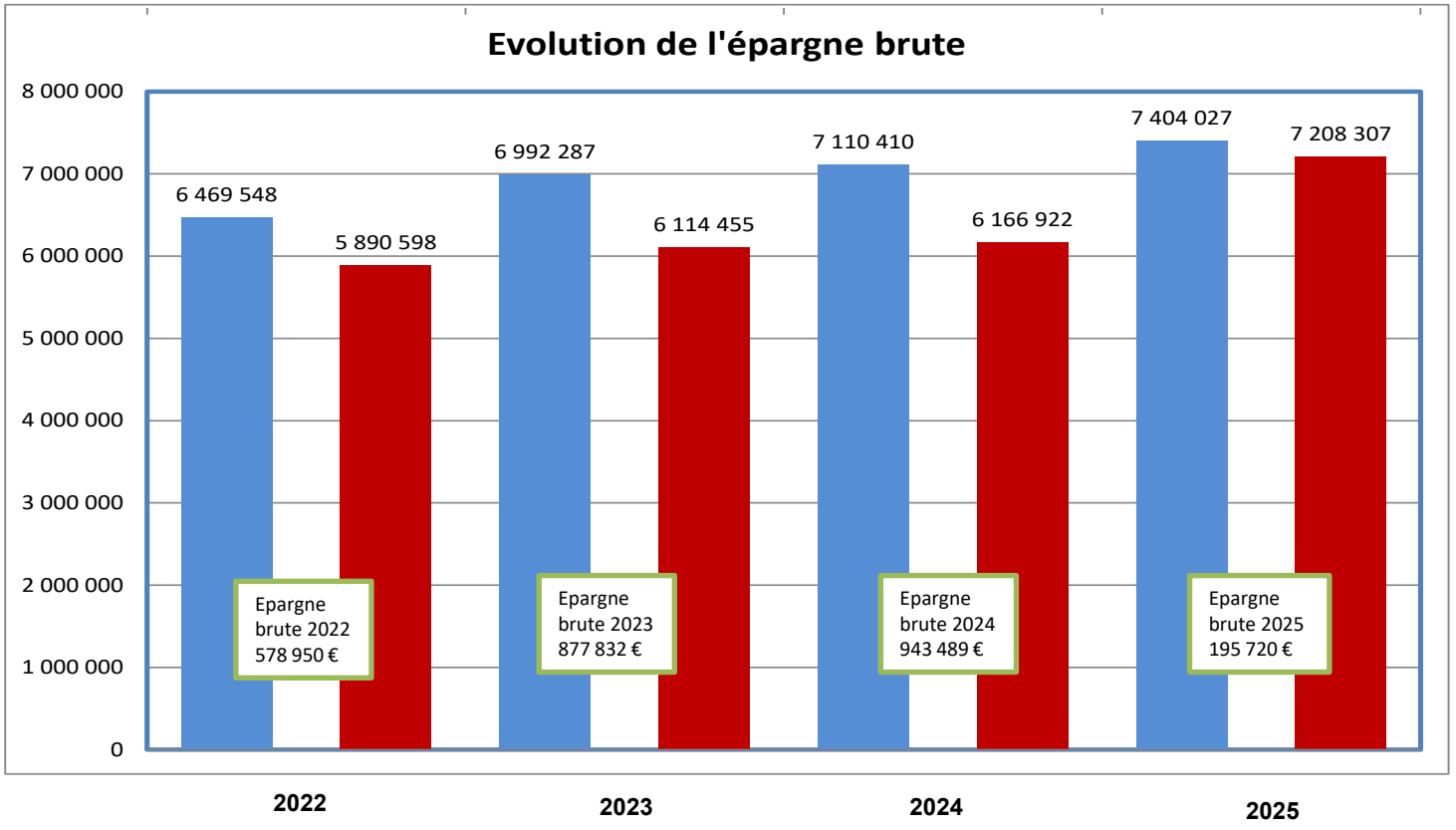

En euros

Epargne nette

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-16-2026-DE
Date de télétransmission : 16/04/2026

L'épargne nette représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement.
L'épargne nette est une des composantes du financement disponible.
L'épargne nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice par exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.
Emprunt en 2019 : 100 000 € - Remboursement en 2020 des premières annuités – annuités constantes - pour un montant de capital de 10 000 € - remboursement en 2021 pour un montant de 10 000 € - solde en 2022 de l'emprunt pour un montant de 80 000 €
Emprunt en 2023 : 1 820 000 € - Remboursement à partir de 2024 pour un montant de 91 000 € par an pour une durée de 20 ans

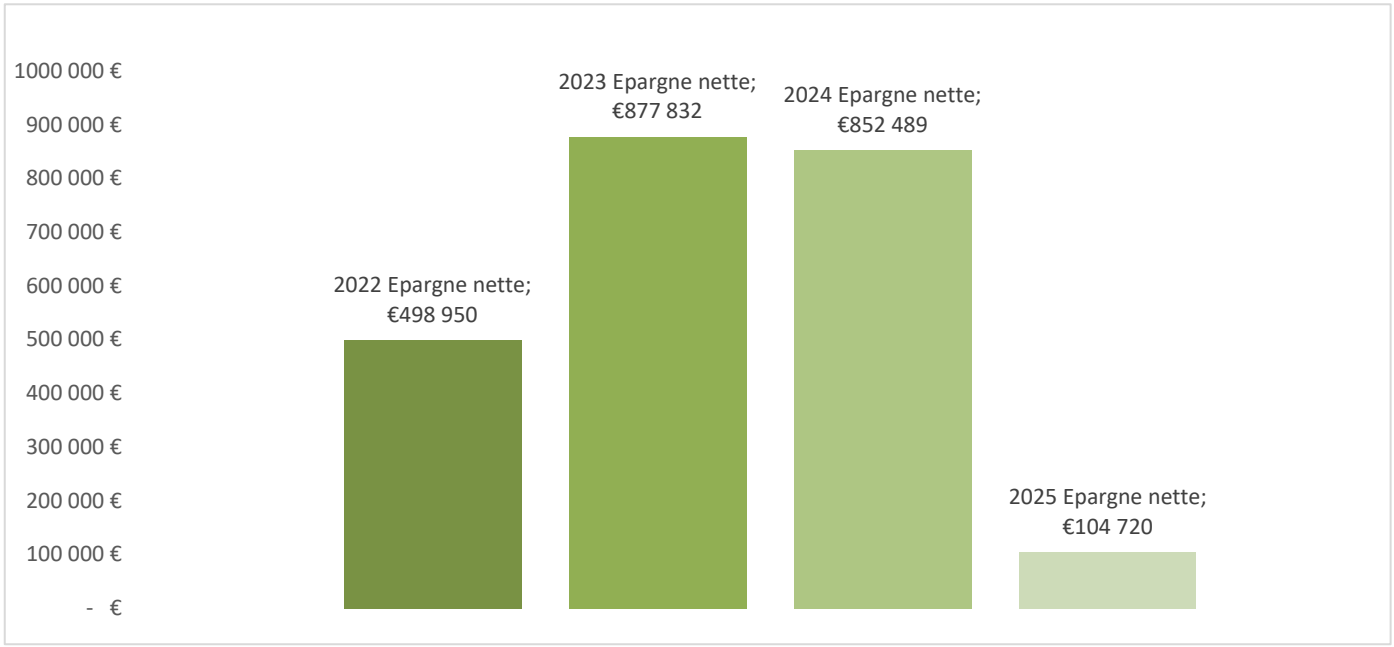

Les dépenses d'investissement – budget principal

Structure et évolution des dépenses d'investissement

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-16-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

	2022	2023	2024	2025
Immobilisations incorporelles	45 852 €	149 576 €	78 222 €	29 887 €
Subventions d'équipement versées	114 384 €	307 282 €	620 146 €	310 406 €
Immobilisations corporelles	162 682 €	2 568 706 €	2 261 698 €	1 044 346 €
Immobilisations en cours		1 462 994 €	1 818 072 €	1 162 177 €
Opérations pour comptes de tiers				2 720 €
Emprunts et dettes assimilées	80 000 €		91 000 €	91 000 €
	402 918 €	4 488 559 €	4 869 138 €	2 640 535 €

Immobilisations incorporelles :

➢ Etude piscine Forcalquier : 21 242 € ➢ Logiciel marché public : 3 667 € ➢Logiciel consigne vélos 4 978 €

Immobilisations corporelles :

- Achats terrains : 507 382 €
- Signalétique ZAE des Chalus : 22 311 €
- Matériels équipement vélos : 49 488 €
- Réaménagement station de Lure : 251 794 €
- Livres – CD pour le RLP et la médiathèque : 35 774 € + mobilier : 4 515 € + renforcement vidéo surveillance 2 016 €
- Informatique : 6 380 €
- Création piste apprentissage vélo : 27 286 €
- 2 véhicules : 19 938 €
- Extension parking du CSNP : 17 515€
- Travaux bâtiments/aménagement : 20 174€
- OM : travaux sur PAV – OSMOSE (décharge Les Truques) : 79 770 €

Immobilisations en cours :

- Réaménagement déchèterie de Saint-Etienne-les-Orgues: 11 904 €
- Fin construction de deux courts de tennis : 187 607 €
- Structure accueil petite enfance à Saint-Etienne-Les-Orgues : 17 748 €
- Réhabilitation stade de foot Forcalquier : 890 246 €
- Pose équipements vélos : 54 672 €

Les recettes d'investissement – budget principal

Évolution des principales recettes d'investissement

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-16-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

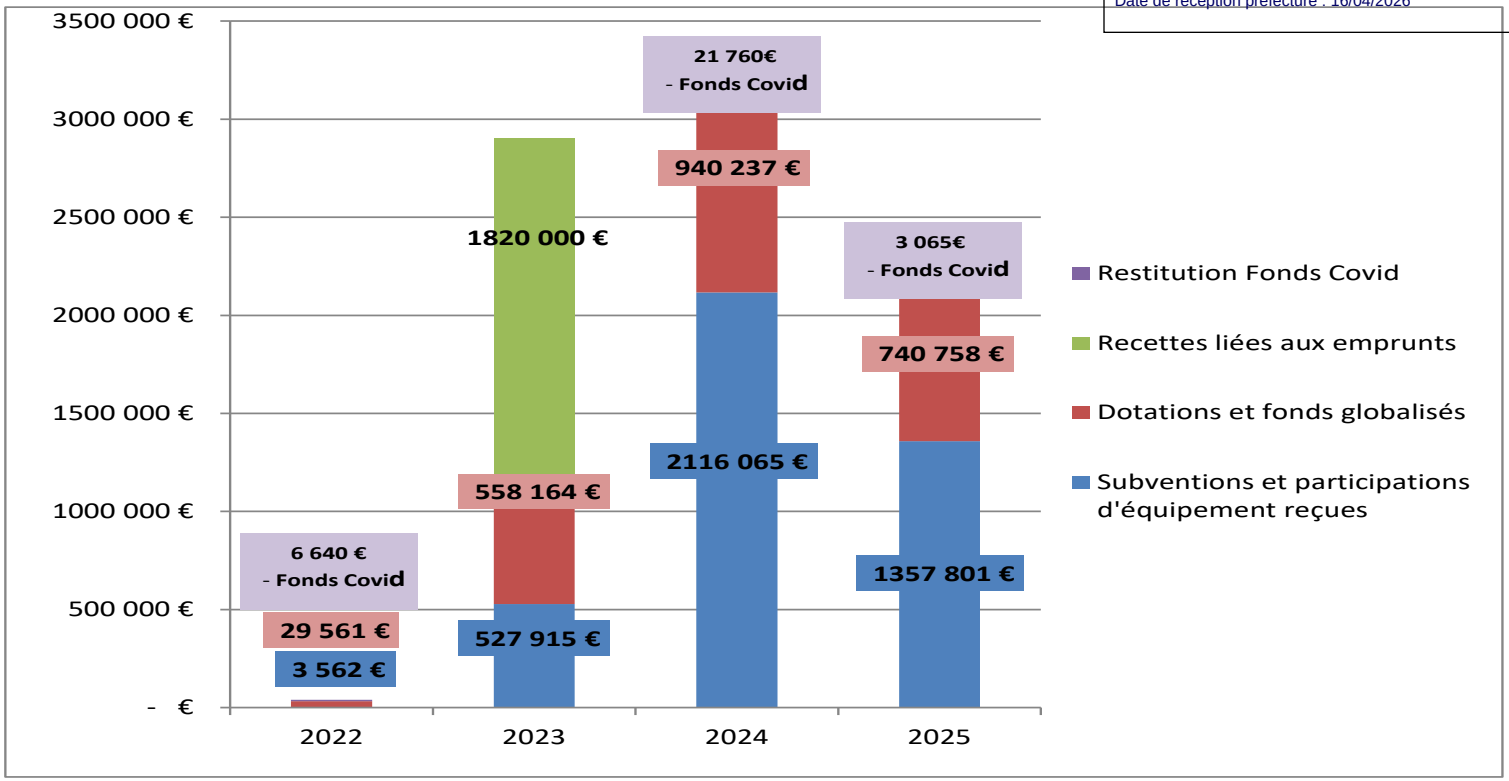

Dotations 2025 : versement du FCTVA : 299 481 € - Excédent de fonctionnement de 2024 : 441 276 €
Subventions 2025: **Région SUD** : 575 587 € CSNP **Europe** : 578 310 € CSNP (acompte)
Etat : 75 605 € solde phase 1 collecte des déchets
CD04 : 56 400 € - Terrains de tennis
Autres financeurs : CITEO 71 899 € collecte des déchets

Les produits fiscaux

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-16-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

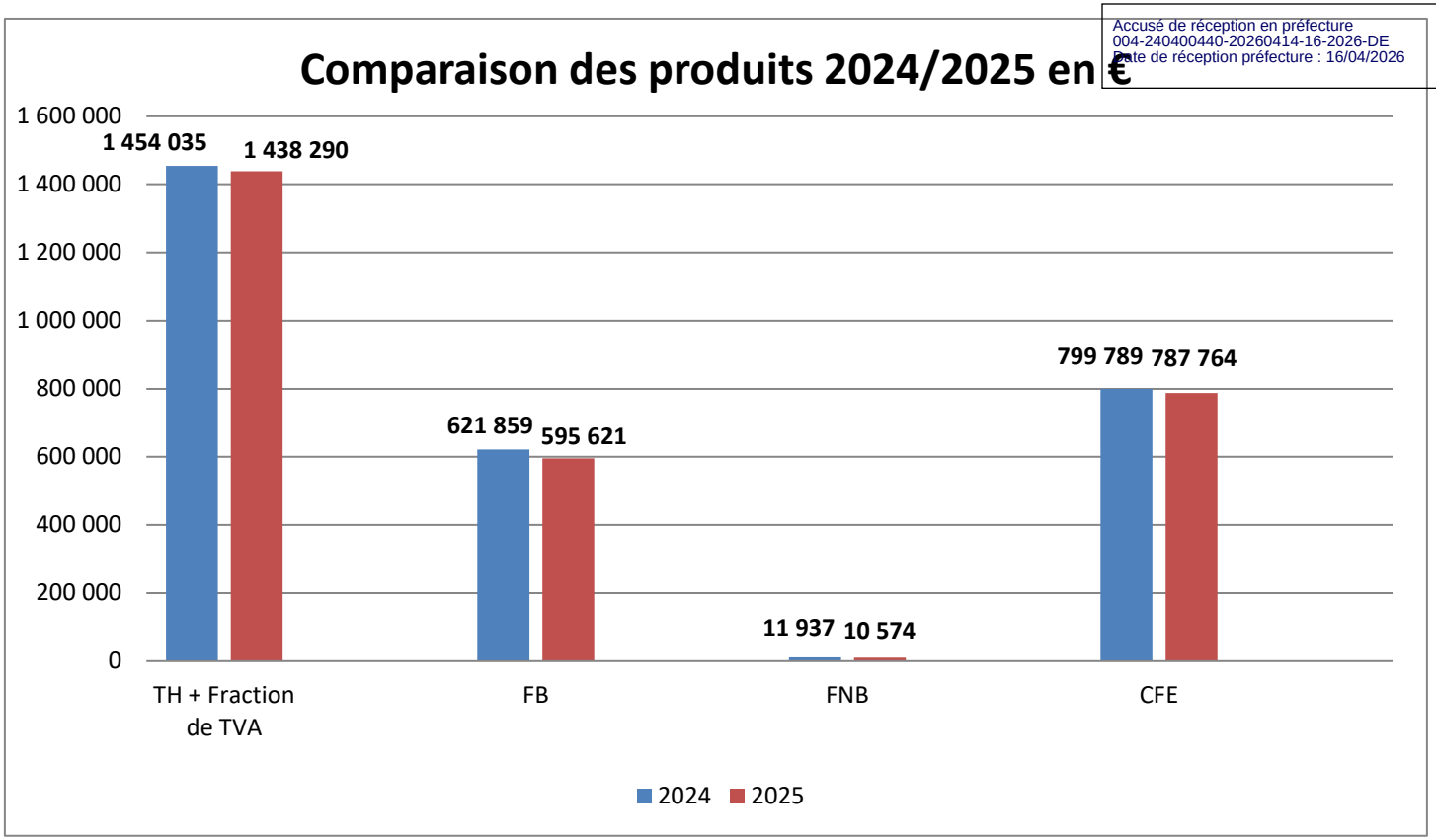

Les données de 2024 proviennent de la valorisation financière transmise par les services fiscaux en 2025.
Les données de 2025 sont basées sur l'état 1259 (bases d'imposition prévisionnelles). La répartition définitive sera connue en 2026.

Maintien des taux en 2025	TH	FB	FNB	CFE
2024	6,11%	3,95%	2,66%	33,97%
2025	6,11%	3,95%	2,66%	33,97%

Produits de la fiscalité directe locale en 2025

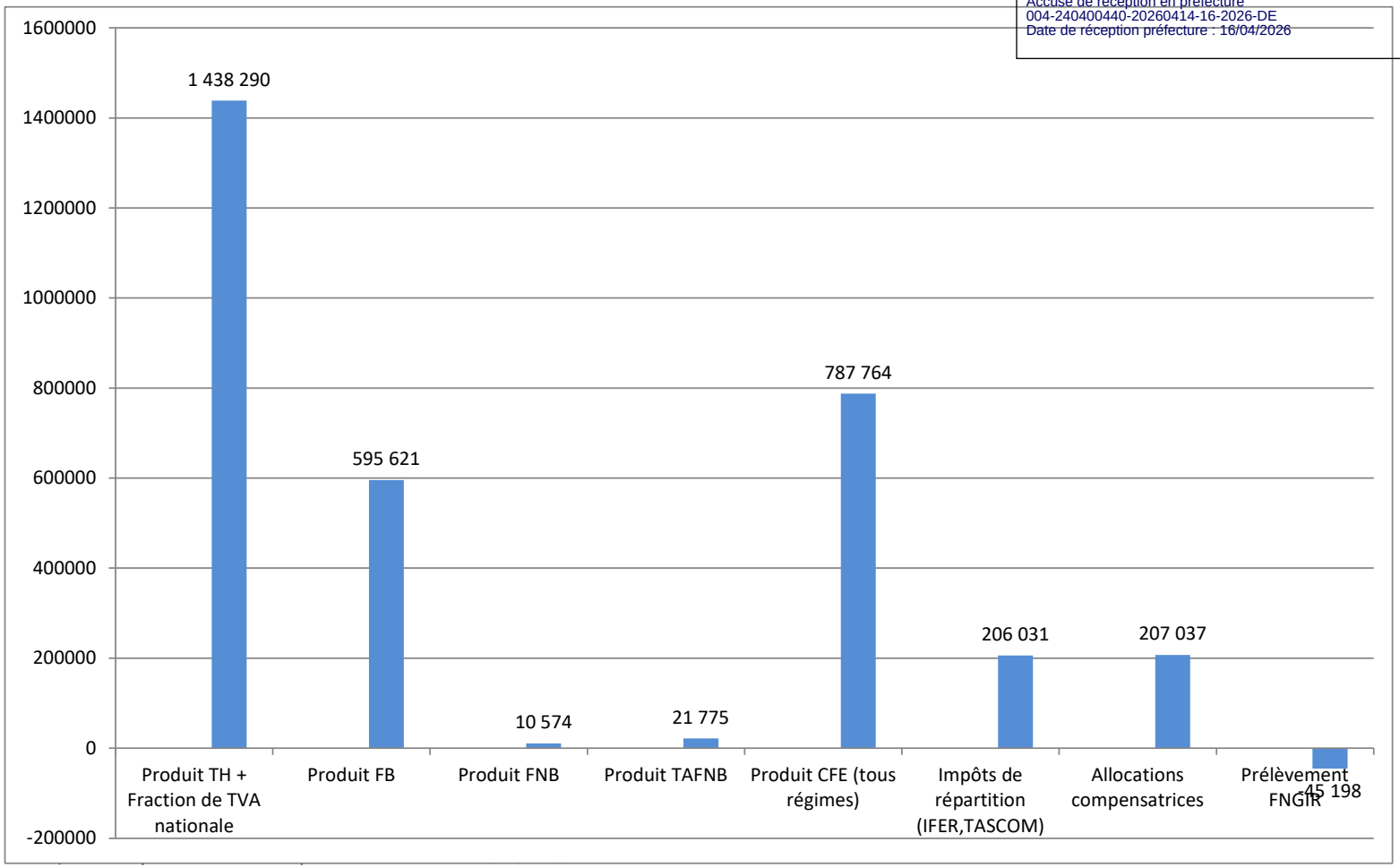

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-16-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

2) Des impôts locaux dits de répartition (IFER, TASCOM)
3) Des mécanismes de garanties des ressources consécutifs à la réforme de la fiscalité directe locale suite à la suppression de la TP (DCRTP, FNGIR)
4) Fraction de TVA nationale pour compenser la perte de la TH et la perte de la CVAE

Evolution de la DGF (part forfaitaire)

Année	DGF CCPFML	CIF	CIF moyen EPCI
2019	63 245 €	31,3140	37,2909
2020	69 987 €	31,2818	
2021	77 185 €	37,6975	
2022	85 496 €	37,4443	38,957
2023	223 371 €	37,7621	39,7788
2024	252 285 €	37,3991	39,8328
2025	266 754 €	37,8531	40,1833

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-16-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Pour les groupements à fiscalité propre, **la DGF** se structure autour de deux composantes :

1. **une dotation d'intercommunalité** calculée par rapport à sa population, son CIF, son potentiel fiscal.
2. **une dotation de compensation** : dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation « part salaires » et de la compensation des baisses de DCTP*

*Dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP)

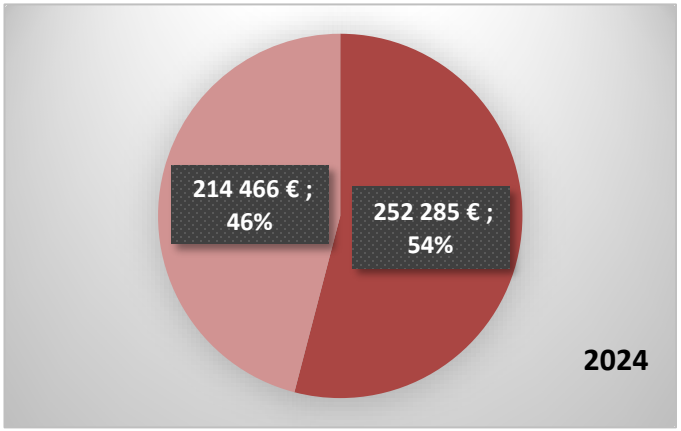

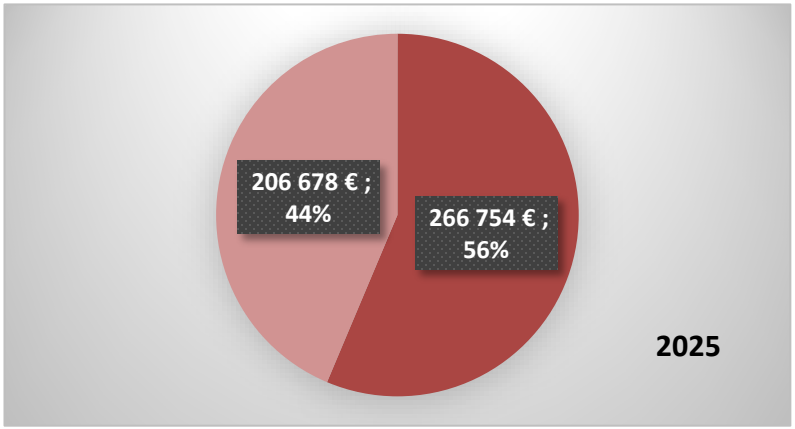

DGF : Total des dotations d'intercommunalité

DGF : Total des dotations de compensation

Les résultats

La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.
Ainsi, si la collectivité vote le compte administratif avant le budget primitif, les résultats seront intégrés au budget primitif.
Si la collectivité vote le compte administratif après le budget primitif, la collectivité devra adopter un budget supplémentaire pour intégrer les résultats.
La CCPFML fait une reprise anticipée des résultats au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif.

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-16-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Résultats de 2021 à 2025

Budget principal

	Budget principal	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année	Report résultat N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat cumulé
2021	Fonctionnement	5 803 555,52 €	6 259 713,29 €	456 157,77 €	652 149,97 €		1 108 307,74 €
2022	Fonctionnement	6 524 750,76 €	6 801 924,59 €	277 173,83 €	1 108 307,74 €	259 729,41 €	1 125 752,16 €
2023	Fonctionnement	6 757 299,64 €	7 323 778,77 €	566 479,13 €	1 125 752,16 €		1 692 231,29 €
2024	Fonctionnement	7 160 480,98 €	7 471 208,69 €	310 727,71 €	1 692 231,29 €	256,77 €	2 002 702,23 €
2025	Fonctionnement	8 334 312,84 €	7 853 684,04 €	-480 628,80 €	2 002 702,23 €	441 276,54 €	1 080 796,89 €

	Budget principal	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année	Report résultat N-1	Résultat cumulé
2021	Investissement	570 216,55 €	723 066,20 €	152 849,65 €	1 257 898,59 €	1 410 748,24 €
2022	Investissement	734 913,43 €	676 909,93 €	-58 003,50 €	1 410 748,24 €	1 352 744,74 €
2023	Investissement	4 820 050,54 €	3 548 923,65 €	-1 271 126,89 €	1 352 744,74 €	81 617,85 €
2024	Investissement	5 264 270,27 €	4 106 408,24 €	-1 157 862,03 €	81 617,85 €	-1 076 244,18 €
2025	Investissement	3 089 626,39 €	3 228 831,84 €	139 205,45 €	-1 076 244,18 €	-937 038,73 €

RAR Dépenses : 1 142 894,67 €
RAR Recettes : 1 121 741,10 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2025 : - 21 153,57 €

Les résultats

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-16-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Budget annexe Station de Lure

	Budget annexe Station de Lure	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année	Report résultat N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat cumulé
2021	Fonctionnement	21 547,61 €	10 309,90 €	-11 237,71 €	15 100,53 €		3 862,82 €
2022	Fonctionnement	21 433,45 €	20 251,50 €	-1 181,95 €	3 862,82 €		2 680,87 €
2023	Fonctionnement	16 548,65 €	16 750,35 €	201,70 €	2 680,87 €		2 882,57 €
2024	Fonctionnement	10 734,45 €	8 750,00 €	-1 984,45 €	2 882,57 €		898,12 €
2025	Fonctionnement	6 118,66 €	6 250,00 €	131,34 €	898,12 €		1 029,46 €

	Budget annexe Station de Lure	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année	Report résultat N-1	Résultat cumulé
2021	Investissement	4 250,00 €	15 917,09 €	11 667,09 €	12 268,23 €	23 935,32 €
2022	Investissement	5 443,05 €	13 988,87 €	8 545,82 €	23 935,32 €	32 481,14 €
2023	Investissement	4 250,00 €	14 227,48 €	9 977,48 €	32 481,14 €	42 458,62 €
2024	Investissement	4 250,00 €	10 410,03 €	6 160,03 €	42 458,62 €	48 618,65 €
2025	Investissement	4 250,00 €	5 794,26 €	1 544,26 €	48 618,65 €	50 162,91 €

Les résultats

Budget annexe Spanc

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-16-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

	Budget annexe SPANC	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année	Report résultat N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat cumulé
2021	Fonctionnement	12 048,86 €	16 269,97 €	4 221,11 €	492,86 €		4 713,97 €
2022	Fonctionnement	13 664,91 €	11 790,00 €	- 1 874,91 €	4 713,97 €		2 839,06 €
2023	Fonctionnement	9 024,75 €	8 620,00 €	- 404,75 €	2 839,06 €		2 434,31 €
2024	Fonctionnement	18 240,94 €	10 430,00 €	- 7 810,94 €	2 434,31 €		- 5 376,63 €
2025	Fonctionnement	49 923,55 €	44 456,88 €	- 5 466,67 €	- 5 376,63 €		- 10 843,30 €

	Budget annexe SPANC	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année	Report résultat N-1	Résultat cumulé
2021	Investissement	6 000,00 €	6 401,95 €	401,95 €	22 231,04 €	22 632,99 €
2022	Investissement	1 371,54 €	481,97 €	-889,57 €	22 632,99 €	21 743,42 €
2023	Investissement	0,00 €	274,31 €	274,31 €	21 743,42 €	22 017,73 €
2024	Investissement	18 800,00 €	274,31 €	-18 525,69 €	22 017,73 €	3 492,04 €
2025	Investissement	0,00 €	7 065,64 €	7 065,64 €	3 492,04 €	10 557,68 €

Depuis 2025, le budget Spanc intègre les dépenses de personnel de l'agent en charge des contrôles

Les résultats

Budget annexe Immobilier d'entreprise

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-16-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

	Budget annexe Immobilier Entreprise	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année	Report résultat N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat cumulé
2021	Fonctionnement	323 889,33 €	321 149,97 €	-2 739,36 €	184 817,56 €	112 897,52 €	69 180,68 €
2022	Fonctionnement	316 612,17 €	316 507,11 €	-105,06 €	69 180,68 €		69 075,62 €
2023	Fonctionnement	232 170,85 €	298 889,54 €	66 718,69 €	69 075,62 €		135 794,31 €
2024	Fonctionnement	249 209,02 €	348 628,37 €	99 419,35 €	135 794,31 €		235 213,66 €
2025	Fonctionnement	384 550,42 €	354 296,94 €	-30 253,48 €	235 213,66 €		204 960,18 €

	Budget annexe Immobilier Entreprise	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année	Report résultat N-1	Résultat cumulé
2021	Investissement	410 119,97 €	231 435,87 €	-178 684,10 €	428 765,15 €	250 081,05 €
2022	Investissement	779 816,57 €	560 621,35 €	-219 195,22 €	250 081,05 €	30 885,83 €
2023	Investissement	307 933,41 €	150 223,83 €	-157 709,58 €	30 885,83 €	-126 823,75 €
2024	Investissement	222 016,80 €	502 744,16 €	280 727,36 €	-126 823,75 €	153 903,61 €
2025	Investissement	400 529,90 €	243 962,59 €	-156 567,31 €	153 903,61 €	-2 663,70 €

4. PROJETS 2025 TERMINES

Projets budget principal et budgets annexes

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-16-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

1/ Les projets d'investissement en 2025 terminés

Mise en place du Plan d'Aide pour nos Communes et Territoires (PACTE)

Pour l'exercice 2025 : 13 dossiers ont été approuvés pour un montant total d'aides de 596 788 €

Création du Tiers lieu au Grand Carré

Aménagement du Grand Carré : équipements pépinières d'entreprises + tiers lieu.

Tourisme

Montagne de Lure : aménagement et travaux de requalification de la station de Lure en site d'accueil toutes saisons.

Infrastructure sportive

- **Tennis :** construction de deux terrains de tennis
- **Stade Alain Prieur :** réhabilitation du stade de Forcalquier
- **Création piste d'apprentissage du vélo**

Mobilité

- **Installations d'arceaux de stationnements**, de bornes de recharges électriques, abri collectif sécurisé sur l'ensemble de l'intercommunalité

4. PROJETS 2026

Projets budget principal et budgets annexes

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-16-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

2 / Les projets d'investissement de 2025 en cours d'achèvement sur 2026

➢ **Structure d'accueil petite enfance à Saint-Etienne-Les Orgues**

En 2025, mise en place de la Moe – Démarrage des travaux en 2026

Coût prévisionnel : 1 122 289 € HT

Financement :

- CAF 04 : 520 000 € (obtenu)
- DETR 2026 : 300 000 € (dossier déposé en cours d'instruction)

+ bonus ETAT « création d'emplois » 64 391 €

➢ **Réaménagement de la déchèterie de Saint-Etienne-Les Orgues**

Coût prévisionnel : 240 000 € HT

Financement : DETR

3/ Nouveaux projets d'investissement en 2026

Lancement d'études pour les projets :

- Centre aqualudique
- Crèche Forcalquier : extension
- Pôle des arts et de la culture

Projets budget principal et budgets annexes

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-16-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

OPAH – les chiffres !

Suivi, animation OPAH-RU (ingénierie)

- Le marché de prestations intellectuelles a été lancé en 2024
- Le démarrage de l'OPAH a été effectif en juin 2024
- Voici les premiers chiffres de 2025 :

- **344** foyers de l'intercommunalité se sont intéressés à l'OPAH, ils ont bénéficié de conseils individualisés pour chacun de leur logement
- **151** ménages éligibles. Les logements ont été visités et ont fait l'objet d'un programme de travaux d'amélioration.
- **43** dossiers ont été présentés et validés par l'ANAH. Cela représente 1 325 000 € de subventions pour un montant de 1 494 000 € de travaux.
  Les particuliers bénéficient des financeurs suivants : ANAH – CCPFML – Région Sud

La mobilité dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, SLOM, Contrat Opérationnel de Mobilité

- Mise en place du TAD – opérationnel depuis janvier 2026
- Lancement de la 1ère édition « Mai à vélo »
- Reconduction de la prime Vélo en 2025 : 35 dossiers

Annexe I : La dette

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-16-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Budget Principal :

Emprunt 2023 : 1 820 000 € - Durée 20 ans – Taux 4,58 %

Capital restant dû au 1/1/2026 = 1 638 000 €

Fin de la dette au 07/12/2043

Budget annexe Immobilier d'Entreprise :

Emprunt de 2014 : 400 000 €– Durée 15 ans – Taux 3,68%

Capital restant dû au 1/1/2026 = 79 999,84 €

Fin de la dette au 01/10/2028

Emprunt de 2019 : 890 000 € - Durée 20 ans – Taux 0,82%

Capital restant dû au 1/1/2026 = 623 000 €

Fin de la dette au 09/12/2039

Budgets annexes Station de Lure et SPANC : pas d'emprunt

5. ANNEXES : Le personnel

Annexe I I : Le personnel

Evolution de la masse salariale

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-16-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Total du chapitre 012	2021	2022	2023	~~2024~~	~~2025~~
Charges de personnel	1 288 380 €	1 704 432 €	1 812 637 €	1 872 906 €	1 857 570 €

Au chapitre 012 , charges de personnel et frais assimilés, figure :

- Salaires bruts + charges patronales (titulaires + contractuels)
- Autre personnel extérieur (Mise à disposition)
- Cotisations pour assurance du personnel titulaire : CIGAC (arrêts maladie)
- Cotisations au CDG
- Médecine du travail, pharmacie

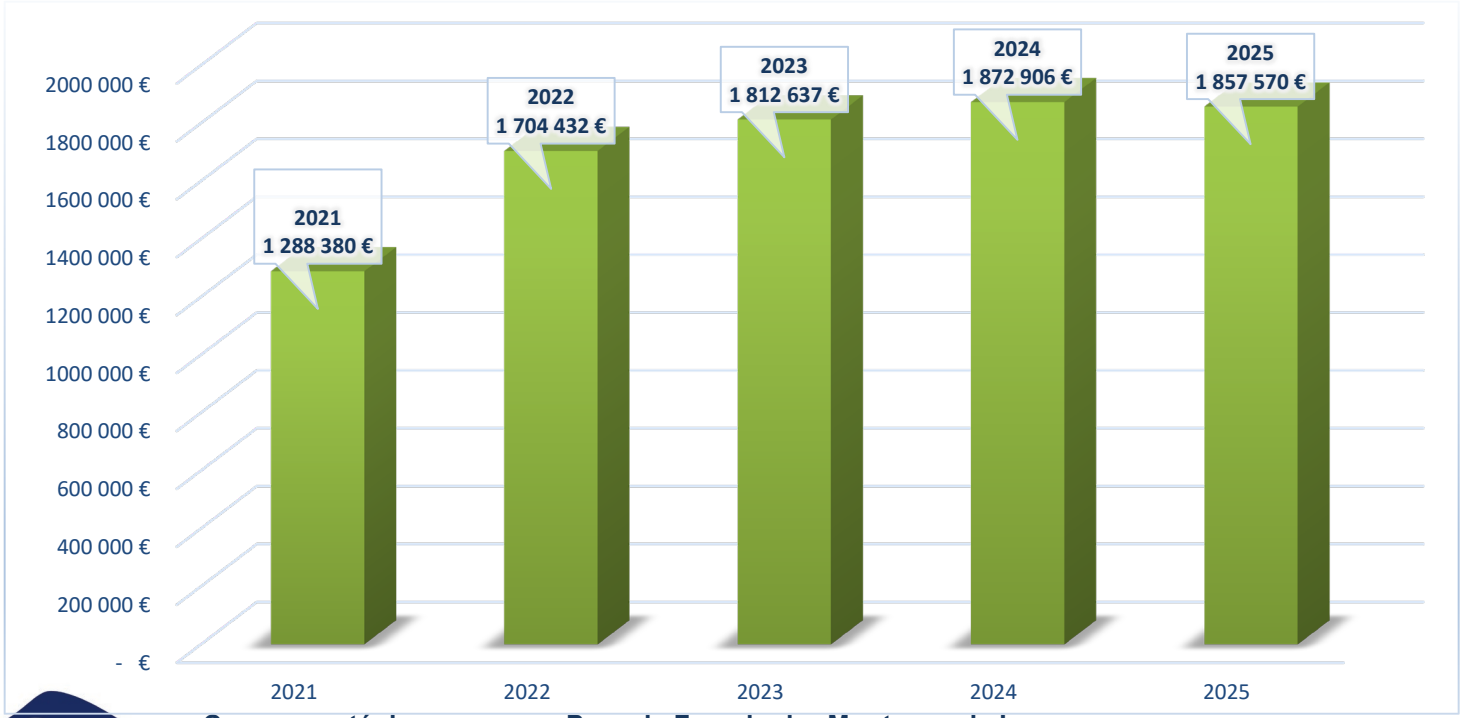

Annexe I I : Le personnel

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-16-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Répartition titulaires / contractuels

	2021	2022	2023	2024	2025
Personnel affecté par la collectivité membre du GFP	719 €	23 000 €		21 779 €	27 023 €
Titulaires - salaires	437 883 €	602 597 €	686 563 €	689 111 €	672 452 €
Contractuels - salaires	506 511 €	644 631 €	671 924 €	666 839 €	670 050 €
Apprentis			2 930 €	8 559 €	14 608 €
Charges patronales	320 732 €	406 131 €	420 652 €	454 794 €	443 545 €
Cotisations au CNFPT et CDG	19 952 €	26 086 €	28 347 €	28 346 €	26 836 €
Médecine du travail	2 583 €	1 987 €	2 220 €	3 478 €	3 055 €
Total des dépenses de personnel	**1 288 380 €**	**1 704 432 €**	**1 812 636 €**	**1 872 906 €**	**1 857 570 €**

Dans ce tableau figure les salaires bruts des titulaires, contractuels et apprentis, personnel mis à disposition, les charges patronales, la cotisation au CDG-CNFPT pour la formation des agents (titulaires et contractuels)

5. ANNEXES : Le personnel

Annexe I I : Le personnel

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-16-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Structure des effectifs au 31 12 2025

	catégories							
	A		B		C		Total	
	En nombre	En ETP	En nombre	En ETP	En nombre	En ETP	En nombre	En ETP
Titulaires	5	4,17	3	2,8	11	10,31	19	17,28
contractuels sur emploi permanent	5	4,10	6	6	7	5,26	18	15,36
Apprenti							1	1,00
Non permanents (remplaçants et accrosissement)					4	2,93	4	2,93
Non permanents (collaborateur cabinet)	1	1,00					1	1,00
							43	37,57

Pyramide des âges en 2025 – agents permanents

Fonctionnaire de - de 30 ans	2	4,35%
Contractuel de - de 30 ans	2	4,35%
Fonctionnaire de 30 à 49 ans	7	15,22%
Contractuel de 30 à 49 ans	10	21,74%
Fonctionnaire de 50 ans et +	10	21,74%
Contractuel de 50 ans et +	6	13,04%
	37	

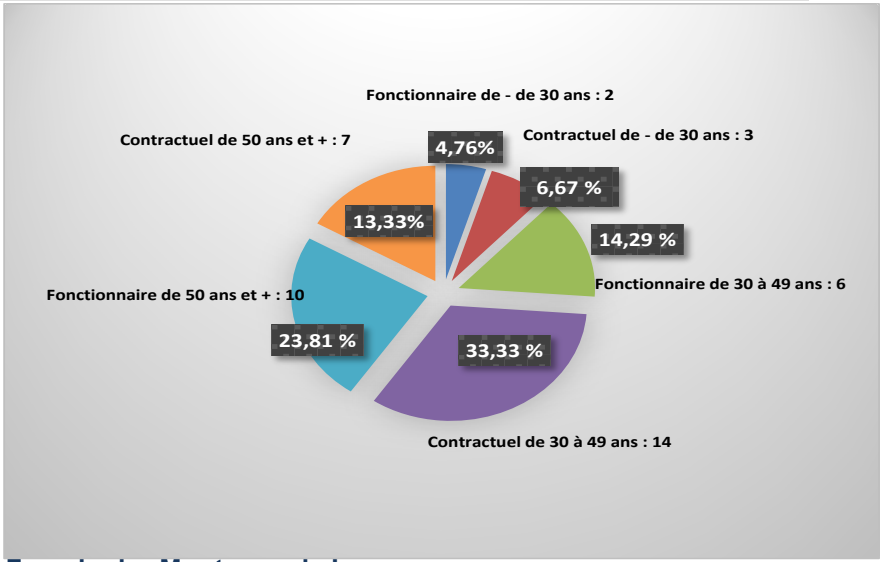

11 agents sont **non permanents** (Remplaçant, accroissement temporaire d'activité, apprentie, collaborateur de cabinet)
1 agent est affecté au budget annexe SPANC

Annexe I I : Le personnel

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-16-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Durée de travail

La durée annuelle effective de travail est de 1607 heures.

Formation

En 2025, focus sur l'IA & le service public. Formation suivie par un grand nombre d'agents de la CCPFML- Formation CNFPT

Social :

- *Service RPE : 1 agent*
  - *Participation à la journée professionnelle – Fête du Livre Jeunesse – hors CNFPT*

Marchés publics :

- *Gestion administrative et financière des marchés publics – formation CNFPT – 1 agent*
- *Notions fondamentales de droit public – formation CNFPT – 1 agent*
- *Formation module procédures – Logiciel AGYSOFT– formation hors CNFPT – 1 agent*

Taxe de séjour :

- *Dernières évolutions réglementaires – webinaire*

Service LEADER

- *Formation en anglais professionnel – formation hors CNFPT – 2 agents*

6 - DÉBAT

Le débat continue

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260414-16-2026-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2026